

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 février 2026

N° 26/09

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :

Renouvellement de coopération CDG 84 / Vaucluse Ingénierie

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Anthony ZILIO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur Max RASPAIL, Madame Sophie MARQUEZ.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur Hervé FLAUGERE et son suppléant Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN.

Etaient représentés : Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Madame Valérie MICHELIER pour le représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président rappelle que le Département a décidé la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie par délibération n° 2023-546 du 15 décembre 2023, érigée en établissement public administratif lors de son assemblée générale constitutive en date du 7 juin 2024 et ayant pour objet l'appui technique, juridique et financier aux communes et aux EPCI adhérents. Vaucluse Ingénierie constitue un nouvel acteur de l'ingénierie publique locale et souhaite travailler en pleine complémentarité de l'offre de service déjà existante sur le territoire et proposée par de nombreuses structures dont le CDG 84.

Les objectifs de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie au travers de sa mission de plateforme sont de structurer et de coordonner l'ingénierie territoriale publique au sein d'un réseau de conseil, d'orientation et d'échange pour accompagner les communes et les EPCI dans l'élaboration de leurs projets de développement afin de :

- Apporter une réponse au déficit d'ingénierie dans certaines communes ou EPCI en facilitant la mobilisation des expertises des services du Département et de ses partenaires
- Favoriser l'émergence de projets de qualité et leur faisabilité, encourager les investissements, optimiser la dépense publique,
- Rendre plus lisible et plus accessible l'offre d'ingénierie publique,
- Mutualiser et optimiser les interventions de ce réseau d'experts départementaux,
- Favoriser les échanges d'expériences et mettre en commun les outils,
- Renforcer la connaissance mutuelle et développer la transversalité entre experts,

- Accompagner la montée en autonomie des collectivités et conforter leur rôle de maître d'ouvrage et leur maîtrise d'usage

Fort de l'expérience partenariale issue du premier protocole 2023-2025, ce deuxième protocole prévu pour 2026 à 2028 inclus, se veut encore plus pragmatique et opérationnel dans son mode de fonctionnement. Les partenaires de la mission de plateforme animée par l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, et en l'espèce le CDG 84, s'engagent dans cette démarche avec la volonté commune de renforcer leur coopération dans le respect des compétences, attributions et politiques de chacun.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir poursuivre cette collaboration en approuvant les termes de ce protocole de coopération et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à le signer.

Il est à noter que cette coopération est sans incidence sur le budget du CDG 84.

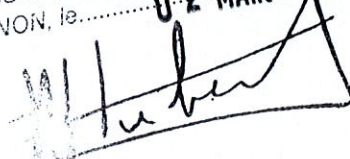
Le Conseil d'administration,

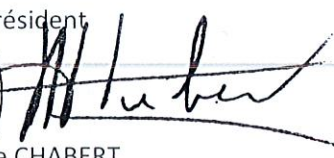
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention avec Vaucluse Ingénierie, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole de coopération avec Vaucluse Ingénierie.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 02 MARS 2026


Pour extrait conforme,
Président

Mme CHABERT





RESEAU D'INGENIERIE PUBLIQUE LOCALE

PROTOCOLE DE COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VAUCLUSE INGENIERIE ET SES PARTENAIRES 2026-2028



ENTRE

LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Représenté par son 1er vice-Président, Monsieur Thierry LAGNEAU, dûment habilité par délibération n° 2021-223 du Conseil départemental de Vaucluse en date du 1^{er} juillet 2021 et par arrêté n° 2023-4665 portant délégation de fonction et de signature du 6 juin 2023, agissant au nom et pour le compte du Département, en exécution de la délibération n°2025-449 de l'Assemblée départementale en date du 12 décembre 2025,

Ci-après désigné par les termes « Le Département », d'une part

Et

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAUCLUSE INGENIERIE

Représentée par sa Présidente de droit en exercice à la date d'effet de la convention, Madame Dominique SANTONI, agissant au nom et pour le compte de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, en exécution de la délibération n° 2025-17 du Conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2025,

Ci-après désignée par les termes « agence technique départementale Vaucluse Ingénierie », d'autre part,

Et

L'Etat, représenté par Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse

Le Parc Naturel Régional du Luberon représenté par son 1^{er} vice-Président, Monsieur Jean AILLAUD

Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux représenté par sa Présidente, Madame Jacqueline BOUYAC

Le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, représenté par son 1^{er} vice-Président, Monsieur Christian MOUNIER

Le Syndicat d'Energie vauclusien représenté par son Président, Monsieur Max RASPAIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse, représentée par sa Présidente Madame Corinne TESTUD-ROBERT

~~**L'Association des Maires de Vaucluse** représentée par son Président, Monsieur Pierre GONZALVEZ~~

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Christian GROS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse représenté par son Directeur, Monsieur Matthieu LARDIERE

Solidaires pour l'Habitat Vaucluse, représenté par sa Directrice, Madame Carole MIROUX

L'agence Vaucluse Provence Attractivité, représentée par sa vice-Présidente Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER

Le Centre de Gestion de Vaucluse, représenté par son Président, Monsieur Maurice CHABERT

La délégation régionale PACA du CNFPT, représentée par son délégué régional, Monsieur Pierre Paul LEONELLI

L'Etablissement Public Foncier Régional PACA, représenté par sa Directrice Générale, Madame Claude BERTOLINO

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse représenté par sa 1^{ère} vice-Présidente, Madame Sophie RIGAUT

Grand Delta Habitat, représenté par son Président, Monsieur Michel GONTARD et par son Directeur Général, Monsieur Xavier SORDELET

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse représentée par sa Présidente, Madame Sophie VACHE

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région, représentée par sa Présidente, Madame Valérie COISSIEUX

La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Vaucluse représentée par son Président, Monsieur Gilbert MARCELLI

La Société Publique Locale Territoire Vaucluse, représentée par son Directeur, Monsieur Xavier SIMON

La Banque des Territoires représentée par son Directeur territorial Alpin Rhodanien, Monsieur Christian CARIOU

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-1, L 1111-9, L 5511-1 et L 3232-1-1,
- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-546 du 15 décembre 2023 décidant la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
- Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie n° 2024-01 du 7 juin 2024 approuvant les statuts de l'agence,
- Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie n° 2024-11 du 7 juin 2024 approuvant l'avenant au protocole de coopération entre le Département de Vaucluse et les partenaires de Vaucluse Ingénierie,
- Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-330 du 21 juin 2024 approuvant l'avenant au protocole de coopération entre le Département de Vaucluse et les partenaires de Vaucluse Ingénierie,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Département a décidé la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie par délibération n° 2023-546 du 15 décembre 2023, érigée en établissement public administratif lors de son assemblée générale constitutive en date du 7 juin 2024 et ayant pour objet l'appui technique, juridique et financier aux communes et aux EPCI adhérents.

Vaucluse Ingénierie constitue un outil d'intérêt général au service du développement harmonieux du territoire vauclusien et de son attractivité ; elle est la réponse concrète apportée par le Département aux projets du territoire, au titre de sa compétence en matière de solidarités et de cohésion territoriales.

Le Département, au travers de l'agence technique départementale, met également à disposition des collectivités éligibles, l'assistance technique au sens de l'article L 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Vaucluse Ingénierie constitue un nouvel acteur de l'ingénierie publique locale et souhaite travailler en pleine complémentarité de l'offre de service déjà existante sur le territoire et proposée par les structures suivantes :

Agence Départementale d'Information sur le Logement, Solidaires pour l'Habitat, Association des Maires de Vaucluse, Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Centre de Gestion de Vaucluse, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre du Commerce et de l'Industrie de Vaucluse, Délégation de Vaucluse de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région, Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont Ventoux, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Société Publique Locale Territoire Vaucluse, Syndicat d'Energie Vauclusien, Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, Grand Delta Habitat, Vaucluse Provence Attractivité,

Et les partenaires associés : Etat, Banque des Territoires, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Etablissement Public Foncier Régional.

Pour cela, Vaucluse Ingénierie fonctionne en mission de plateforme, lui permettant de se coordonner avec les partenaires adéquats en vue de proposer une réponse globale d'accompagnement aux collectivités adhérentes de l'agence technique départementale.

Fort de l'expérience partenariale issue du premier protocole 2023-2025, ce deuxième protocole prévu pour 2026 à 2028 inclus, se veut encore plus pragmatique et opérationnel dans son mode de fonctionnement.

Article 1 - Objet du protocole : le réseau d'ingénierie publique locale et ses valeurs

Il s'agit pour l'ensemble des acteurs, de créer un véritable réseau d'ingénierie publique locale, dont le protocole de coopération, objet de la présente convention, est l'outil de gestion et d'animation.

Les partenaires de la mission de plateforme animée par l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie s'engagent dans cette démarche avec la volonté commune de renforcer leur coopération dans le respect des compétences, attributions et politiques de chacun au sein d'un réseau d'ingénierie au service du territoire de Vaucluse.

Article 2 - Rappel des missions de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie propose aux communes et EPCI du territoire vauclusien, adhérents de l'agence technique, conseil et assistance d'ordre technique, juridique et financier sur les thématiques précisées par les statuts de l'agence technique départementale à savoir :

- Voirie/vélo
- Aménagement (espaces publics, projets urbains, redynamisation de centres-bourgs...)
- Bâtiment (construction, réhabilitation, extension, d'équipements publics tels que mairies, établissements d'enseignement ou péri-scolaires, équipements sportifs, culturels, maisons des associations, commerces de proximité, équipements touristiques, logements...)

Pour répondre aux sollicitations de ses adhérents, l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie développe trois modes opératoires :

1 - La mission de plateforme, objet du présent avenant au protocole de coopération et qui fonctionne via l'activation du réseau des partenaires de l'ingénierie publique locale,

2 - L'offre de service directe qui regroupe trois types d'intervention :

- Conseils de 1^{er} niveau,
- Missions standards d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pré-opérationnelle essentiellement,
- Prestations spécifiques à la vacation et payantes.

3 - La centrale d'achat : l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie entend exercer le rôle d'intermédiaire d'une centrale d'achat en passant des marchés publics répondant aux besoins de ses membres et pour leur compte.

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie propose également à ses adhérents, des ateliers d'information/sensibilisation sur des sujets pouvant aller au-delà des domaines d'intervention listés précédemment.

Ces ateliers peuvent être mis en place via la mission de plateforme en coopération avec les partenaires de son réseau d'experts en ingénierie locale. Ils peuvent prendre la forme de journées :

- D'animation avec l'organisation de temps de rencontres et d'échanges sur les pratiques : visites, journées techniques, etc., à l'attention des partenaires, élus et techniciens des communes et EPCI,
- D'information afin d'accompagner la montée en autonomie sur l'ingénierie territoriale.

Article 3 – Focus sur la mission de plateforme de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

Article 3.1 – Le réseau des partenaires, les conventions subséquentes avec le Département et le rôle de l'agence technique départementale

La mission de plateforme de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie s'appuie sur un réseau de partenaires liés au Département, à différents titres.

Ces liens se traduisent notamment par des conventions subséquentes passées entre le Département et les partenaires.

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie dont la création a été décidée par le Département est elle-même un établissement public administratif dont la collectivité de rattachement est le Département de Vaucluse, qui met à sa disposition les moyens humains et matériels nécessaires à son activité.

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie est un outil d'intérêt général et de coopération locale, regroupant le Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Dans cette logique de coopération locale, le Département a souhaité lui confier trois missions :

- la gestion de l'assistance technique au titre de l'article L 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales,
- la gestion et l'animation du protocole de coopération entre le Département, Vaucluse Ingénierie et ses partenaires,
- Et parmi les conventions subséquentes évoquées plus haut, l'élaboration et le suivi opérationnel de la convention cadre entre le Département, le CAUE et Vaucluse Ingénierie du fait de l'intervention de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie et du CAUE 84 sur des domaines communs.

Article 3.2 - Les objectifs

Les objectifs de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie au travers de sa mission de plateforme sont de structurer et de coordonner l'ingénierie territoriale publique au sein d'un réseau de conseil, d'orientation et d'échange pour accompagner les communes et les EPCI dans l'élaboration de leurs projets de développement afin de :

- Apporter une réponse au déficit d'ingénierie dans certaines communes ou EPCI en facilitant la mobilisation des expertises des services du Département et de ses partenaires
- Favoriser l'émergence de projets de qualité et leur faisabilité, encourager les investissements, optimiser la dépense publique,
- Rendre plus lisible et plus accessible l'offre d'ingénierie publique,
- Mutualiser et optimiser les interventions de ce réseau d'experts départementaux,
- Favoriser les échanges d'expériences et mettre en commun les outils,
- Renforcer la connaissance mutuelle et développer la transversalité entre experts,
- Accompagner la montée en autonomie des collectivités et conforter leur rôle de maître d'ouvrage et leur maîtrise d'usage.

Article 3.3 - Les bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les communes et les EPCI adhérents de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, qu'il s'agisse de répondre :

- au titre de de l'Assistance Technique départementale s'adressant aux communes et aux EPCI éligibles tels que définis par les articles L 3232-1-1 et R 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales,
- ou de manière plus large, à toute demande d'assistance technique, juridique ou financière sollicitée par les adhérents de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie comme le prévoit l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales, dans les domaines précisés par les statuts de l'agence technique départementale.

Article 3.4 – Le fonctionnement

La mission de plateforme fonctionne comme un guichet à destination des communes et EPCI adhérents de l'agence technique départementale mais n'a pas vocation à constituer un guichet unique, chaque partenaire gardant sa liberté d'action lorsqu'il est directement sollicité par une commune ou un EPCI dans son champ de compétence.

Le process de traitement de la demande est le suivant :

- La commune/l'EPCI adhérent adresse une demande, par mail à l'adresse générique contact@vaocluseingenierie.fr,
- Vaucluse Ingénierie accuse réception, traite la demande et prend contact avec la commune/l'EPCI pour clarifier et mieux évaluer le besoin d'intervention (visite sur site et fiche de définition du besoin),
- Vaucluse Ingénierie propose un accompagnement suite à des échanges avec les opérateurs concernés : contenu des prestations, délais de réalisation et estimation des coûts éventuels selon la tarification et le mode opératoire habituel de l'opérateur,
- Si la commune/l'EPCI adhérent accepte la proposition d'intervention de l'opérateur, Vaucluse Ingénierie organise le démarrage de l'accompagnement et en assure son suivi aux côtés de l'adhérent.

Article 4 - Engagement du Département, de Vaucluse Ingénierie, et des partenaires au service du réseau d'ingénierie publique locale

Article 4.1 - Engagement du Département

Le Département confie à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie la gestion et l'animation du protocole de coopération avec les partenaires d'ingénierie publique locale au travers de sa mission de plateforme.

Le Département s'engage à mettre à disposition de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, les moyens humains et matériels nécessaires à son activité.

Article 4.2 - Engagement de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie s'engage à porter la mission de plateforme telle que présentée à l'article 3 du présent protocole et selon une démarche participative associant l'ensemble des opérateurs de l'ingénierie territoriale,

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie s'engage à mettre en place les moyens et outils dédiés à sa mission de plateforme et à suivre l'accompagnement effectué par les partenaires, aux côtés de l'adhérent.

Article 4.3 - Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à proposer une offre adaptée aux besoins des collectivités locales adhérentes de l'agence technique départementales.

Ils s'engagent à informer régulièrement Vaucluse Ingénierie de l'avancement de l'accompagnement de l'adhérent, lui permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la fin de l'intervention.

Article 5 – Gouvernance : un COPIL annuel et deux réseaux de partenaires

Le protocole de coopération fait l'objet d'un bilan annuel présenté aux partenaires en COPIL.

Les éventuelles évolutions du partenariat y sont également évoquées.

Le COPIL sera composé comme suit :

- la Présidente de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie ou toute personne par laquelle elle souhaitera se faire représenter,
- le Préfet de Vaucluse ou toute personne par laquelle il souhaitera se faire représenter,
- le Directeur Général des Services du Département,
- la Directrice de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie
- la Présidente ou le Président de chaque opérateur ou toute personne par laquelle elle/il souhaitera se faire représenter.

Par ailleurs, le fonctionnement opérationnel du partenariat prévoit désormais l'activation de deux réseaux :

- Un **réseau d'appui direct** composé des opérateurs les plus régulièrement mobilisés dans les accompagnements aux adhérents
- un **réseau d'appui complémentaire** des partenaires saisis plus ponctuellement et selon les besoins ou la spécificité des projets portés par les adhérents.

La composition de chacun de ces réseaux peut varier selon la nature de l'assistance à apporter aux adhérents de Vaucluse Ingénierie.

Article 6 - Mise en valeur de l'action - Communication

Chaque partie s'engage à faire connaître largement et publiquement l'existence du présent partenariat.

L'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie sera systématiquement associée à toute manifestation relative aux actions et aux opérations menées par ses partenaires au titre de projets dont ils ont été saisis par Vaucluse Ingénierie en lien avec sa mission de plateforme.

Chaque partenaire s'engage à mentionner et apposer sur tout support de communication relatif aux actions en lien avec la plateforme, le logo de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

Les supports visés sont notamment : les documents et dépliants d'information, les cartons d'invitation, les dossiers et communiqués de presse, les affiches, les sites Internet et les éventuels supports audiovisuels.

Article 7 - Durée du protocole

Le protocole est conclu au titre des années 2026-2027-2028 et prendra effet dès signature par l'ensemble des partenaires.

Article 8 - Avenants

Le cas échéant, le présent protocole peut être modifié par voie d'avenant adopté par délibération.

Fait à Avignon, le

Pour l'agence technique départementale Vaucluse
Ingénierie,
La Présidente,

Pour l'Etat,
Le Préfet,

Dominique SANTONI

Thierry SUQUET

Pour le Conseil départemental,
Le 1^{er} vice-Président,

Pour le Parc Naturel Régional
du Luberon,
Le 1^{er} vice-Président,

Thierry LAGNEAU

Jean AILLAUD

Pour le Parc Naturel Régional
du Mont Ventoux,
La Présidente,

Pour le Syndicat Mixte de Défense et
de Valorisation Forestière
Le 1^{er} vice-Président,

Jacqueline BOUYAC

Christian MOUNIER

Pour le Syndicat d'Energie
du Vaucluse,
Le Président,

Pour l'Agence Départementale
D'Information sur le Logement
de Vaucluse,
La Présidente,

Max RASPAIL

Corinne TESTUD-ROBERT

Pour l'Association des Maires
de Vaucluse,
Le Président,

Pour l'Agence d'Urbanisme Rhône
Avignon Vaucluse,
Le Président,

Pierre GONZALVEZ

Christian GROS

Pour le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et
de l'Environnement de Vaucluse,
Le Directeur,

Pour Solidaires pour l'Habitat Vaucluse,
La Directrice,

Matthieu LARDIERE

Carole MIROUX

Pour l'agence Vaucluse Provence
Attractivité,
La vice-Présidente,

Pour le Centre de Gestion
de Vaucluse,
Le Président,

Christelle JABLONSKI-CASTANIER

Maurice CHABERT

Pour la délégation régionale
PACA du CNFPT,
Le Délégué régional,

Pour l'Etablissement Public Foncier
Régional PACA,
La Directrice Générale,

Pierre Paul LEONELLI

Claude BERTOLINO

Pour le Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
Vaucluse,
La 1^{ère} vice-Présidente,

Pour Grand Delta Habitat,
Le Président,

Sophie RIGAUT

Michel GONTARD

Pour Grand Delta Habitat,
Le Directeur Général,

Pour la Chambre d'Agriculture
de Vaucluse,
La Présidente,

Xavier SORDELET

Sophie VACHE



Pour la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat de Région,
La Présidente,

Pour la Chambre du Commerce
et de l'Industrie de Vaucluse,
Le Président

Valérie COISSIEUX

Gilbert MARCELLI

Pour la Société Publique Locale
Territoire Vaucluse,
Le Directeur,

Pour la Banque des Territoires,
Le Directeur territorial Alpin Rhodanien,

Xavier SIMON

Christian CARIOU

